

COMITÉ DIRECTEUR DE LA LIGUE NATIONALE DE RUGBY

Rélevé de décisions de la réunion du 12 mars 2020

1. ASSEMBLEE GENERALE EXCEPTIONNELLE DU 16 MARS 2020

Conformément aux statuts de la LNR, le Comité Directeur a décidé de convoquer une Assemblée Générale Exceptionnelle laquelle en urgence le 16 mars 2020 de 15h à 17h. Cette Assemblée Générale Exceptionnelle aura pour ordre du jour la gestion de la situation liée à l'épidémie du Coronavirus.

2. DEFINITION REGLEMENTAIRE DU HUIS CLOS

Dans le contexte de la crise sanitaire et compte tenu des mesures adoptées par les pouvoirs publics, le Comité Directeur a adopté une définition du huis clos :

« Lors d'un match à huis clos, sont seuls admis dans l'enceinte du stade :

- Les autorités publiques,
- Les arbitres et tout autre officiel de match désignés par la FFR et la LNR sur la rencontre concernée,
- Les officiels représentant la FFR et la LNR,
- Les équipes, intégrant un effectif maximum total de 70 joueurs,
- L'encadrement sportif inscrit sur la feuille de match de la rencontre concernée,
- L'encadrement complémentaire, visé à l'article 389 des Règlements Généraux de la LNR,
- Les dirigeants des deux équipes porteurs d'une accréditation (20 dirigeants au maximum par club),
- Le(s) médecin(s) urgentistes, personnel médical ou paramédical et secouristes exerçant des fonctions en encadrement de la rencontre,
- Les journalistes porteurs de la carte officielle ou d'une accréditation de la saison concernée,
- Le personnel du diffuseur TV (journalistes et techniciens) assurant la retransmission télévisée, dûment accrédités,
- Les ramasseurs de balle encadrés par un seul dirigeant accrédité,
- Les services de la sécurité civile ainsi que le personnel nécessaire à l'organisation et au bon déroulement du match (gestionnaire du stade, entretien de la pelouse, le personnel de sécurité, le personnel de gestion des dispositifs publicitaires, éclairage, etc.).

Le club organisateur doit établir un registre des personnes présentes précisant leur fonction. Ce registre est communiqué à la LNR 24 heures avant la rencontre. »

La définition du huis clos tient compte des personnes indispensables à l'organisation des rencontres, dont le nombre est estimé en moyenne à environ 200 personnes.

3. CONSULTATION GPS

A la suite de la consultation lancée en octobre 2019 destinée à désigner un fournisseur officiel du rugby professionnel pour un dispositif GPS unique (clubs professionnels et équipes de France) et de la décision du Comité Directeur des 4 et 5 février qui avait décidé de retenir 2 candidatures pour un tour final, le Comité Directeur a choisi, après examen des dossiers, CATAPULT en qualité de fournisseur de GPS pour l'ensemble des clubs professionnels.

Le choix du fournisseur est fait sous la condition suspensive de l'accord de la FFR.